ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 98460

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget sur l'allègement de fiscalité locale, de contribution à l'audiovisuel public et de CSG et CRDS pour les foyers aux revenus modestes, introduit par amendement à la loi de finances pour 2016. Examiné lors de la deuxième séance du mercredi 14 octobre 2015 à l'Assemblée nationale, le Gouvernement avait donné un avis favorable à cet amendement, en précisant utiliser la fiscalité sur les carburants pour compenser la baisse de ressources pour les collectivités locales. Pourtant, le département du Jura a vu son produit de foncier bâti pour 2016 baisser de 597 000 euros, ce qui contredit les promesses du Gouvernement. Elle lui demande ce que le Gouvernement entend faire pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Christine Dalloz
Circonscription : Jura (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 98460
Rubrique : Impôts et taxes
Ministère interrogé : Budget
Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 août 2016, page 7186
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)